

PAR COURRIEL ET DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 29 août 2017

Monsieur Pierre Méthé
Directeur Affaires institutionnelles
Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire
2018-2019

N/D : DG-214

V/D : R-4011-2017

Monsieur,

L'Union des producteurs agricoles (UPA) a pris connaissance des commentaires du Distributeur formulés dans sa correspondance du 25 août 2017 relativement aux demandes d'interventions.

À l'égard de l'UPA, le Distributeur fait la remarque suivante :

« Le Distributeur est d'avis que le nombre d'heures prévu par cet intervenant, particulièrement au niveau des analystes, est particulièrement élevé considérant que l'intervention proposée est assez restreinte dans les sujets visés. »

Tout d'abord, l'UPA souhaite souligner que la révision des dispositions relatives à l'option de mesurage net, contenue dans la rubrique « Modifications à l'offre tarifaire », s'ajoute aux sujets abordés par l'UPA l'an passé. Ce nouveau sujet, dont le dernier traitement par la Régie remonte à 2006, exigera du temps d'analyse et de préparation additionnel. Pour bien illustrer les enjeux et impacts de cette révision sur la clientèle agricole, ce sujet pourrait aussi donner lieu à des témoignages de producteurs agricoles en audience.

Ensuite, dans la rubrique « Stratégie relative aux tarifs domestiques », l'UPA devra se pencher de façon encore plus détaillée sur les nouvelles cibles proposées par le Distributeur pour les tarifs D et DP. Soulignons notamment qu'environ 40 % de la clientèle concernée par le tarif DP est agricole. Étant donné que le Distributeur a illustré

l'impact tarifaire de ce tarif DP à l'aide d'exemples précis de clients, notamment agricoles, l'UPA entend aussi les analyser en détail.

Pour terminer, l'UPA soumet respectueusement que si le budget en temps d'analystes semble élevé pour le Distributeur, le budget total reste modeste, comme à l'habitude.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

BHLF, avocats



Marie-Andrée Hotte, avocate

- c. c. Mme Isabelle Bouffard (UPA)
- Mme Laure Vinsant Le Lous (UPA)
- M. Cyril Michaud (UPA)
- Me Éric Fraser – Hydro-Québec
- Me Simon Turmel – Hydro-Québec